

RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Mesdames et Messieurs les membres,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de vérification des comptes de l'asbl ACC.

Le vendredi 2 avril 2021, nous avons pu examiner consciencieusement les documents comptables relatifs à l'exercice 2020, présentés par Patricia Santoro, Directrice de l'ACC.

Nous avons procédé à la vérification des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, établis sur la base des référentiels comptables des asbl et des opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le compte de résultats se solde par un résultat positif de 23.734,61 euros. Le total du bilan s'élève à 203.120,54 euros.

Pour pouvoir exprimer notre opinion sur ces comptes, nous avons obtenu les explications et informations requises et examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. L'ensemble des documents comptables, pièces justificatives et extraits de comptes bancaires ont été mis à notre disposition. L'examen et la comparaison de ceux-ci avec les livres comptables nous permettant d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative, qu'elle résulte de fraude ou d'erreur.

Commentaires complémentaires :

Les vérificateurs relèvent une meilleure clarté et visibilité dans les chiffres que les années précédentes.

Le tableau de provisions est également plus aisé à lire car une seule facture de dépense correspond à la reprise de provision.

Les règles comptables prévoient que les achats inférieurs à 1000€ ne doivent pas être amortis, ce qui explique que l'achat des PC soient passés en charges.

A ce jour, les documents relatifs à la régularisation des subventions Maribel 2020, de l'électricité et du gaz consommés chez M-Village ne nous sont pas encore parvenus. Dans l'attente de ces pièces justificatives par les fournisseurs/pouvoirs subsidiant, des montants ont été estimés. Les estimations faites pour chacun de ces trois postes et se retrouvent au bilan :

- En 492000 Charges à imputer pour les factures de gaz (1000€) et d'électricité (1000€)
- En 413700 Subvention Fonds Maribel (10.000€)

Conclusion :

Au terme de notre mission et compte tenu de ce qui précède, nous estimons que les comptes annuels de l'asbl ACC clos au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable des asbl. Nous invitons l'Assemblée générale à approuver sans réserve les comptes de l'exercice 2020 et à donner décharge aux administrateurs.

Fait à Bruxelles, le 2 avril 2021

Bernard Michel

Françoise Kolen